

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : SPL Rouen Normandie Aménagement

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Reims de Nijn

Adresse : N° 65 Rue Antoine Beauvoisine

Commune ROUEN

Code postal 76175 Cedex 4

Nature des activités : Maitrise d'ouvrage agissant pour le compte de collectivités publiques

Qualification :

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 <u>Nyctalus leisleri</u> <u>Noctule de Leisler</u>	Destruction de 20 arbres favorables à la reproduction et au repos de chauves-souris arboricoles
B2 <u>Pipistrellus nathusii</u> <u>Pipistrelle de Nathusius</u>	
B3 <u>Dendrocopos major</u> <u>Pic épeiche</u>	Destruction de 20 arbres favorables à la reproduction et au repos d'oiseaux des milieux arborés.
B4 <u>Dendrocopos minor / dendrocopos medius</u> <u>Pic épeichelle / Picman</u>	Destruction de 20 arbres favorables à la reproduction et au repos d'oiseaux des milieux arborés
B5 <u>Pyrrhula pyrrhula / coccythraustes coccythraustes</u> <u>Bourreuil pivore / Grosbec casse-noyaux</u>	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Le projet consiste en la rénovation urbaine du quartier des dents Fleurs Feujols sur la commune de Caen et Saint-Aubin-lès-Elleux dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de projet prévoit la création d'une zone nouvelle me semblant la destruction de 20 arbres favorables à certaines espèces. Cette nouvelle zone permet de mailer le quartier de façon plus cohérente. Les objectifs et les résultats sont décrits dans l'étude d'Impact

.....

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : ... Destruction de 10 arbres favorables à la reproduction et au repos de certaines espèces de chauves-souris et d'oiseaux des milieux forestiers.

Altération Préciser :

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser :

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser : ... la maîtrise d'ouvrage encadrant les opérations effectuées par un écologue pour l'abattage des arbres.

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : ... 1^{er} semestre 2023

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : ... Normandie

Départements : ... Seine - Normandie

Cantons :

Communes : ... Cléon - Saint-Aubin-Lès-Elbeuf

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : ... De nouveaux arbres seront plantés dans la zone projet. Un mail boisé dans le secteur des Feugons et prévu. une note descriptive est jointe au forfait.

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : ... une étude faune flore ainsi qu'une étude d'impact ont été réalisées.

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : ... un suivi sera effectué en écologie sera présent pendant 5 ans la destruction des 10 arbres.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à ... Rouen

le ... 12-10-2023

Votre signature

Rouen Normandie Aménagement
Le Directeur Général

Rémi de NJS